



## Dépistage

- ➔ Le dépistage du VIH doit se faire avec un consentement libre et éclairé et sans conséquence négative sur leurs droits.
- ➔ Chacun·e doit avoir un libre accès à une variété d'options de dépistage, notamment l'autodépistage et les options au sein de la communauté, ainsi qu'un accès à des services de traitements ou de prévention post-dépistage.
- ➔ Le dépistage du VIH et ses résultats doivent demeurer confidentiels et ne doivent pas être utilisés à des fins de surveillance non consensuelle des individus par la santé publique.



## Traitement

- ➔ La gamme complète d'options de traitements optimaux doit être à disposition de tous·tes sans coûts et sans restriction (emplacement géographique, statut migratoire, catégorie de transmission ou progression de la maladie, par exemple).
- ➔ La continuité des soins ne doit en aucun cas être interrompue en raison d'une incarcération ou d'une migration forcée ou volontaire.
- ➔ Les personnes vivant avec le VIH ont le droit d'être soutenues dans leur traitement par des professionnel·les de la santé ayant une formation appropriée, par des ressources au sein de leur communauté et par leurs pair·es.
- ➔ Il faut reconnaître que le droit à la santé des personnes vivant avec le VIH est plus important que leur seule séropositivité, et que l'accès à toutes les formes de soins de santé doit être garanti afin d'assurer leur santé globale.

## Manifeste de Montréal



Membre de la Coalition  
Internationale Sida

### COALITION DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES QUÉBÉCOIS DE LUTTE CONTRE LE SIDA

1, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec) H2X 3V8  
Canada  
[www.cocqsida.com](http://www.cocqsida.com)

## Manifeste de Montréal



### Préambule

L'infection par le VIH demeure une épidémie mondiale qui touche tous les pays. D'énormes progrès ont été réalisés en termes de soins et de traitements, mais ceux-ci ne sont pas accessibles à tout le monde. Les progrès dans les domaines non médicaux du VIH sont bloqués par les actions et les politiques coercitives et moralistes qui n'ont pas leur place dans les considérations d'ordre sanitaire. Il est impossible de progresser dans notre lutte contre le VIH lorsque nous investissons dans la destruction écologique ou dans l'armée qui ne servent qu'à mettre en danger la santé de la population, notamment celle des personnes vivant avec le VIH ou y étant le plus exposé.

Les individus, les gouvernements, les institutions gouvernementales, les sociétés et les professionnel·les de la santé doivent passer à l'action afin de garantir une répartition équitable des progrès réalisés et d'éliminer les obstacles à cette équité sous forme de lois, de politiques et de comportements. Plus précisément, tous doivent agir dans le cadre de leurs capacités pour instaurer des mesures visant à répondre au VIH de façon équitable et veiller à ce qu'aucune autre politique ou pratique ne les contrecarre.

MANIFESTE DE MONTRÉAL 2022



## Droits de la personne

- Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment par l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que par les services sociaux nécessaires; sans distinction de race, de couleur, de sexe, de genre, d'identité de genre, d'orientation sexuelle, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, d'âge, de naissance, de séropositivité ou de toute autre situation.
- L'égalité de chacun doit être garantie par une législation en vigueur efficace et des mécanismes d'application accessibles.
- La santé sexuelle et reproductive est une composante fondamentale de la santé et du bien-être et doit être sous le contrôle de la personne concernée.
- Le recours au droit pénal ne sert qu'à accentuer la vulnérabilité des personnes qui vivent avec le VIH, des travailleuse·eurs du sexe, des personnes qui consomment des drogues et des minorités sexuelles. Une telle criminalisation doit cesser.
- Il ne doit exister aucune restriction à la mobilité internationale reposant uniquement sur le statut de séropositivité au VIH.

## Prévention

- Les gouvernements et les structures scolaires doivent assurer une éducation suffisante en matière de santé sexuelle pour tous·tes, notamment des campagnes d'information pour l'ensemble de la population.
- Chacun doit pouvoir accéder gratuitement et librement à de l'information et des outils de prévention, incluant les méthodes barrières et pharmaceutiques, à de l'information et aux matériels de réduction des méfaits, ainsi qu'un approvisionnement sûr en drogues.
- Le maintien d'une charge virale du VIH indétectable doit être reconnu comme une méthode de prévention efficace en plus d'être bénéfique à la personne vivant avec le VIH. Pour les individus ne pouvant pas atteindre ou maintenir une charge virale de VIH indétectable, d'autres stratégies et outils efficaces existent pour prévenir la transmission du VIH.

## Équité mondiale

- Le Fonds mondial de lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose doit être correctement financé, notamment avec des objectifs qui reflètent les besoins réels pour la lutte contre le VIH ainsi que les besoins en matière de santé des personnes vivant avec le VIH ou celles y étant le plus exposées.
- Les gouvernements nationaux, régionaux et locaux doivent financer de façon appropriée la réponse au VIH dans leurs juridictions et faire du renforcement de leurs systèmes de santé une priorité afin de pouvoir faire face à de nouveaux défis de santé publique parallèles.
- Il convient de diffuser largement les données scientifiques et issues de recherches afin de garantir un accès universel aux avancées dans la lutte contre le VIH. Le partage de ces données doit inclure l'ensemble des résultats des études disponibles, qu'ils soient favorables ou non à un produit particulier.
- Un système d'approbation internationale des médicaments doit être mis en place pour garantir un accès aux nouveaux traitements en temps opportun pour tous·tes.
- Les fournitures et le matériel liés à la prévention, les soins, le traitement, le soutien ou la surveillance du VIH doivent être accessibles de façon universelle.

## Recherche

- La recherche joue un rôle important dans notre progrès contre le VIH et doit bénéficier d'un soutien public, avec des avantages profitant au public et pas seulement aux intérêts privés.
- Les activités de recherche doivent adhérer au principe GIPA/MEPA en incluant l'ensemble des populations concernées dans tous les aspects de la recherche les concernant, notamment la planification, la définition des questions de recherche, l'évaluation des considérations éthiques, l'exécution, l'analyse et le partage des résultats ainsi que la planification des actions qui suivent. Cela comprend une responsabilité particulière afin de respecter



le rôle des Autochtones ainsi que le contrôle des données les concernant.

- Les populations sous-représentées doivent être intégrées de façon adéquate dans les recherches afin de garantir une validité statistique des résultats pour tous, ainsi qu'une équité dans l'accès aux bénéfices découlant des résultats.
- La recherche doit adhérer au principe selon lequel les nouveaux traitements sont toujours évalués au minimum en fonction des normes de soins actuellement en vigueur.
- La recherche pharmaceutique doit inclure une surveillance de phase IV (post-marketing) de tous les produits.
- Les priorités de recherche doivent intégrer les vaccins thérapeutiques et préventifs, l'impact d'une charge virale indétectable sur la transmission au-delà d'une activité sexuelle, ainsi qu'un remède contre le VIH.

## Conclusion

Nous faisons appel à toutes les personnes vivant avec le VIH ou qui y sont vulnérables, ainsi que leurs alliés, les scientifiques, les professionnel·les de la santé et les gouvernements pour s'engager à mettre en œuvre ces actions et respecter ces principes.

Nous disposons des connaissances et des moyens nous permettant de mettre un terme maintenant à la transmission du VIH. Nous avons également les compétences scientifiques pour développer des vaccins préventifs et thérapeutiques ainsi qu'un remède contre le VIH à condition de s'engager à financer correctement la lutte contre le VIH et de retirer les obstacles structurels et juridiques qui mettent en danger la santé des populations vulnérables à travers le monde.

Nous méritons un monde pacifique dans un environnement sain et sans pauvreté ni VIH.